

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 20 DECEMBRE 2018**

Convocation : le 14 décembre 2018

LE JEUDI VINGT DECEMBRE DEUX MIL DIX HUIT, les membres du conseil municipal se sont réunis à la Mairie d'Ouarville, à 20 h 30, sous la présidence de M. Jean-Michel DUBIEF, Maire.

Etaient présents :

Mrs DUBIEF Jean-Michel, PINGUENET Patrick, Mme BAUER Frédérique, VEILLARD Michel, M. BILLON Michel, ORSINI Bruno, BODA Roland, M. CLAVIER Gérard, PINEAU Denis, Mme AGOSTO Claude, BESNARD Jean-Philippe, MINARD Frédéric, SEILLE François.

Absent excusé : M. PICHARD Guillaume

Pouvoir : M. PICHARD Guillaume donne pouvoir à Mme BAUER Frédérique

La majorité du conseil est représentée.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

Mme BAUER Frédérique est élue secrétaire de séance.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2018**

**I - Le point sur les travaux 2018 :**

• **Eglise : Réfection intérieure**

Monsieur le Maire fait une synthèse de la dernière réunion de chantier n°20 du 12 décembre :

- Reprise de la voute chapelle St Martin quasi terminé
- Retard du menuisier pour démontage des bancs chapelle de la Vierge
- Déplacement de l'échafaudage en cours pour l'installer chapelle de la Vierge
- Début de la mise à nu des éventuelles peinture chapelle de la Vierge en janvier

• **Réseau d'eau à Edeville :**

La CAO s'est réunie le 28 novembre dernier pour ouvrir les plis avec Monsieur Fauconnier, Maître d'œuvre de l'opération. 7 entreprises ont remis une offre dont les résultats sont les suivants :

<b>Entreprises</b>		<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>
Ent. DEHÉ	Vineuil (41)	107 913,00 €	129 495,60 €
EIFFAGE Route	Olivet (45)	97 971,00 €	117 565,20 €
Ent. PICHON Base	Jouy le Moutier (95)	117 797,50 €	141 357,00 €
Ent. PICHON Option	Jouy le Moutier (95)	107 947,50 €	129 537,00 €
EXEAU TP	Bouzy la Forêt (45)	102 894,70 €	123 473,64 €
Ent. VILLEDIEU	Dangeau (28)	88 787,00 €	106 544,40 €
YOU SAUVETRE	Pithiviers le vieil (45)	148 528,00 €	178 233,60 €

Monsieur le Maire rappelle l'estimatif ainsi que les critères de sélection prévus par le Maître d'œuvre :

Estimatif : 113 666,00 € HT soit 136 399,20 € TTC

Critères de sélection : Valeur technique : 60 % - Prix : 40 %

L'analyse des offres a eu lieu le 14 décembre dernier en CAO. La commission propose de retenir l'entreprise Villedieu pour un montant de 88 787,00 € HT soit 106 544,40 € TTC.

A l'unanimité, le conseil approuve le choix de la CAO. (Délibération 2018/49)

Monsieur le Maire précise que les travaux débiteront en mars ou avril. Il précise également qu'après cette tranche de travaux, restera plus que la liaison entre Edeville et Ouarville et ainsi la commune aura repris tout l'ensemble des réseaux d'eau.

- **Logement rue de Moraize**

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été envoyé à 16 entreprises locales le DCE le 28 Novembre 2018. La remise des offres est prévue le 08 janvier 2019. Monsieur le Maire propose une CAO d'ouverture des plis le 09 janvier 2019 en présence de l'architecte Archigone. Les résultats seront communiqués lors de la prochaine séance de conseil municipal.

Un point est fait concernant les possibilités de relogement de M. LESCOUET pendant les travaux :

1. Logement de Monsieur Girault, en attente d'une réponse mais la maison est actuellement en vente ;
2. Louer un appartement-hôtel à Chartres (Jardin d'Entreprises) - CAPWEST  
Prix : 565 € /mois TTC pour un studio de 28m<sup>2</sup>
3. Louer un logement ; cette solution paraît difficilement envisageable car le délai de location est très court et peu avantageux pour le propriétaire.

Après discussion, un conseiller informe l'assemblée qu'un administré de la commune loue un mobil home généralement pour des saisonniers ou apprentis. Le logement serait a priori disponible. Monsieur le Maire va prendre contact avec le propriétaire.

## **II – Programme d'investissement 2019**

Monsieur le Maire énonce les différents investissements listés lors du dernier CM :

- Eglise : 3ème tranche (réfection de la nef)
- Réfection du réseau d'eau d'Edeville
- Voirie : Trottoirs d'Ossonville (à voir en 1 ou 2 tranches en enrobé, paysagé)
- Déplacement du hangar communal de la rue des tilleuls

Il n'y aurait peut-être plus besoin de déplacer expressément le hangar communal rue des Tilleuls puisque la CCCB n'a pas la certitude d'y installer des bâtiments modulaires à usage de classes maternelle lors de sa reconstruction. En effet, la solution est très coûteuse pour la communauté de communes.

Il avait été également évoqué en milieu d'année 2018 la reprise de la vidéo protection.

Un devis avait été demandé ; rappel du chiffrage :

- rajout d'une caméra rue de la république (protection mairie, école, bibliothèque)
- installation de faisceaux hertziens pour la centralisation des flux vidéo en mairie.

Coût : 8 065,85 € HT soit 9 679,02 € TTC

- rénovation des deux caméras de l'église

Coût : 4 632,50 € HT soit 5 559,00 € TTC

Monsieur le Maire propose de demander l'actualisation de ces deux devis et ainsi effectuer une demande de subvention auprès de la Préfecture.

### **III - Résidence du Grenier à blé : bilan définitif**

La SAEDEL demande Quitus pour l'opération de construction de logements résidence du Grenier à Blé. Le solde en faveur de la Commune s'élève à 23 887,40 €. (Soit en dépenses 287 695,52 € HT et en recettes 311 582,92 € HT)

Cette somme sera inscrite au BP 2019 puis un titre sera émis par la commune.

Après discussion, le bilan définitif est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

Aussi, l'ensemble du conseil propose de remettre en vente le terrain résidence du Grenier à Blé, compte tenu :

- De la volonté du médecin en place actuellement de finir sa carrière dans les locaux actuels
- Que d'autres emplacements plus adéquats vont se libérer dans un avenir assez proche
- De la difficulté à faire venir des médecins en zone rurale

De ce fait, le terrain n'ayant plus d'utilité pour la commune, le conseil municipal décide :

- De le remettre en vente pour terrain constructible au prix de 32 500 € NET VENDEUR. Le Maire rappelle que ce terrain est viabilisé. Le poste d'assainissement est également compris dans le tarif.

### **IV - ENEDIS : Redevance d'occupation du domaine public**

Monsieur le Maire informe qu'Enedis a sollicité la mairie pour renouveler la délibération relative à la redevance d'occupation du domaine public.

Après lecture du projet de délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité les propositions faites concernant le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité à savoir :

- fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum ;
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze derniers mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier ou toute autre index qui viendrait lui être substitué.

### **V - Fourrière départementale : modification du fonctionnement : adhésion de la commune**

La fourrière est actuellement gérée par le Conseil Départemental. Cependant depuis la mise en place de la loi NOTRe, le Département a perdu la compétence générale et ne peut plus poursuivre cette gestion.

Une association semble pouvoir reprendre le relais à condition que suffisamment de communes adhèrent à ce service.

Pour la commune d'Ouarville, le tarif d'adhésion serait le suivant : 0.95 €/habitant soit  $531 \times 0.95 \text{ €} = 504,45 \text{ €}$  / an.

Le Conseil Municipal s'engage à conventionner avec l'association selon la grille tarifaire, soit un montant de 0.95 €/habitant soit  $531 \times 0.95 = 504.45 \text{ €}$ /an.

Monsieur le Maire pourra alors signer ladite convention qui sera établie en définissant les engagements réciproques pour l'année 2019.

De plus, Monsieur le Maire propose que l'on prévoit également l'acquisition d'un chenil à OUARVILLE, en attendant la remise de l'animal à la fourrière.

2 modèles ont été vu sur internet: un 1<sup>er</sup> à 785€ puis un 2<sup>nd</sup> à 939€. Il est proposé de regarder en jardinerie le coût d'un chenil pour comparaison.

L'assemblée est favorable à l'achat d'un chenil.

## **VI - Tarifs des locations 2019**

Comme chaque année, il convient de revoter les tarifs pour l'année suivante :

### **Tarifs des prestations de service de la bibliothèque :**

Le Conseil Municipal valide la reconduction les tarifs 2018 sur l'année 2019.

- Adhésion à la bibliothèque : 0/18 ans : gratuit - Adulte : 5 €
- Connexion à internet : gratuit
- Photocopie de document et impression de pages internet :
  - photocopie noir et blanc : 0,15 € l'unité
  - photocopie couleur : 0,50 € l'unité
- Envoi par fax : 0,20 € la feuille.

### **Tarifs des concessions dans le cimetière:**

Le Conseil Municipal décide de reconduire les tarifs 2018 sur l'année 2019.

- CONCESSION CINQUANTAIRE ➤ 180 €
- CONCESSION TRENTENAIRE ➤ 114 €

Pour mémoire :

Pour toutes inhumations en sus de la première ou dépôt d'une urne dans le terrain concédé, il sera perçu une taxe dite de superposition, d'un montant égal à 40 % du prix de la concession à la date de la superposition).

Pour les anciennes concessions centenaires et perpétuelles, le droit de superposition sera calculé sur celui des concessions cinquantennaires.

- zone de 5 m x 5 m pour un jardin du souvenir en haut du secteur 4, le long de l'allée transversale : sera mise gracieusement à disposition des personnes qui souhaitent l'utiliser pour dispersion des cendres.

- secteur réservé aux urnes funéraires (soit 1 m x 1 m) : le droit de concession est le même tarif qu'une concession cinquantenaire ou trentenaire en vigueur au moment de l'acquisition.

### **Tarifs de location des jardins communaux :**

Le Conseil Municipal fixe les tarifs 2019 pour la période du 1er Novembre 2018 au 31 Octobre 2019 de la manière suivante :

- Parcelle avec alimentation en eau ➤ 30 €/ an
- Parcelle sans alimentation en eau ➤ 20 €/an

La taxe concernant la chambre d'agriculture, divisée par deux, reste à la charge de chaque locataire.

## Tarifs de location de la salle :

Il est proposé d'augmenter légèrement les locations pour les résidents de la commune afin d'atteindre au fil du temps un rapport de 1 pour 2 entre les résidents de la commune et les résidents hors commune.

La proposition satisfait l'ensemble du conseil municipal.

Les tarifs sont votés à l'unanimité.

TYPE DE LOCATION	Résidents de la commune		Résidents hors commune	
	Tarifs	Arrhes	Tarifs	Arrhes
<b><i>Journée 24 h (8 h / 8 h)</i></b>				
Grande salle + cuisine	200 €	40 €	450 €	80 €
Petite salle + cuisine	100 €	20 €	220 €	40 €
<b><i>Assemblée générale ou réunion ou vin d'honneur</i></b>				
Syndicats intercommunaux et Associations communales	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Grande salle + cuisine	100 €	40 €	200 €	40 €
Petite salle + cuisine	50 €	20 €	100 €	20 €
<b><i>Chauffage</i></b>				
Grande salle	48 €		48 €	
Petite salle	27 €		27 €	
<b><i>Équipement</i></b>				
Sono + vidéo	21 €		31 €	

CAUTION : grande salle : 450 € - petite salle : 220 € (le montant des cautions est identique pour les habitants de la Commune et hors commune).

## Tarifs de location de la salle Ferron :

	Résidents de la commune	Résidents hors commune	Associations de la Commune
Salle	100 €	220 €	Gratuit
Chauffage	27 €	27 €	Gratuit
Caution	220 €	220 €	Gratuit
Arrhes	20 €	40 €	Gratuit

## VII - Régime indemnitaire du Personnel Communal :

### Reconduction des IHTS

Il est rappelé que nous n'avons plus le régime indemnitaire des agents à voter puisque le nouveau système RIFSEEP a été mis en place en octobre dernier.

Néanmoins, il est nécessaire de reconduire les IHTS pour les filières administratives et techniques en référence du décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 l'indemnité horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) pour tous les agents qui effectuent des heures supplémentaires à compter de l'année 2019 .

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette reconduction.

## **Remboursement des frais de déplacements**

En référence au décret :

- n° 2006-781 du 3 juillet 2006, fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels,

Le Conseil Municipal décide de reconduire pour 2019 et les années suivantes le remboursement des frais de déplacements liés aux stages, et missions pour tous les Agents Administratifs et Techniques qui utilisent leur véhicule personnel lors de ces déplacements.

Ces indemnités seront versées sur la base autorisée pour chaque grade, selon une périodicité, définis par un arrêté individuel.

## **Complémentaire santé**

Le Conseil Municipal décide de reconduire pour 2019 la prise en charge partielle de la complémentaire santé des agents, dès lors qu'ils justifient que leur mutuelle est labellisée, les agents bénéficient d'une prise en charge de leur complémentaire santé par la commune pour la somme forfaitaire de 20 € mensuel, au prorata temporis.

## **Gardiennage de l'église**

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas de revalorisation pour 2018. Pour l'année 2018 l'indemnité maximum est de 120,97 €.

Celle-ci sera versée à la paroisse Marie Poussepin d'Auneau.

Le conseil municipal valide l'indemnité maximum pour l'année 2018.

## **VIII - Budgets : autorisation de paiement du quart des dépenses d'investissement de l'année précédente.**

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales et sollicite l'approbation du Conseil Municipal :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents d'autoriser M. le Maire à mandater les dépenses dans les conditions exposées ci-dessus, pour tous les budgets : Principal, eau, assainissement, chapitres d'investissement 20, 21 et 23.

## **IX - Organisation du secrétariat à compter de 2019**

Un relevé des passages en mairie de la population a été effectué sur une période d'un mois. Afin de répondre aux obligations familiales de Mathilde et afin de se réadapter aux besoins des administrés, il est proposé les horaires d'ouvertures au public suivants :

<b>Jours</b>	<b>Heures</b>
Mardi	14h00 – 18h00
Vendredi	14h00 – 18h00

L'information a été donnée au dernier Ouarville infos.

Il est précisé que de plus en plus de sollicitations s'effectuent par mail et ou via notre site internet via le formulaire de contact.

De plus, depuis que les demandes de cartes d'identité et passeports ne se font plus en mairie, les permanences sont nettement moins fréquentées.

## **X - Questions diverses**

- **Recensement de la Population au 1<sup>er</sup> janvier 2019** : 534 habitants d'après l'INSEE.
- **Etude de devis divers** :

### **Panneau descriptif de l'hôtel à insectes**

Chartres enseigne : 555,00 € HT soit 666,00 € TTC

La proposition paraît trop coûteuse ; le devis n'est pas retenu. Il convient de prendre contact avec d'autres entreprises pour comparaison.

### **Module calendrier réservation de salle par internet**

Captusite : 450,00 € HT, soit 540,00 € TTC

Ce module permettra de réserver en ligne les salles polyvalentes et avoir une visibilité directe sur les disponibilités des salles.

Plusieurs remarques sont faites concernant la faisabilité, l'utilité et l'intérêt de ce calendrier. Après les différents échanges, le devis est accepté à l'unanimité.

- **Bilan Repas des Anciens**

Monsieur le Maire constate la bonne ambiance et la satisfaction de l'ensemble des participants.

- **Bilan du spectacle de Noël**

Encore un vif succès cette année pour le spectacle de Noël avec de nombreux spectateurs. La représentation a plu aux enfants et aux parents. On remercie vivement le Père Noël

- **Organisation des vœux**

Un point est fait sur l'organisation des vœux :

**Population : 6 janvier 2019 à 16 h 00**

Liste des nouveaux arrivants	16 nouveaux arrivants en 2018
Invitations	réalisées par le OUARVILLE Infos
Participation de la Chorale	
Commande galettes	Prévoir 11 galettes de 10 parts
Achat des lots	Frédérique, Claude et Guillaume : prévoir environ 10 lots
Boisson (cidre, jus de fruits)	Commande auprès de Maisons Savouré
Tickets	Secrétariat - Mathilde
Nappage	--
Préparation de la salle	Le matin même : ½ heure avant

**Personnel, Associations, Entreprises : 15 Janvier 2019 à 19 h**

Les invitations	sont à envoyer
Commande petits fours	auprès de la boulangerie TUDOT
Boisson (crémant, cassis, jus de fruits)	Claude

**TOUR DE TABLE**

M. SEILLE signale que le panneau OUARVILLE en venant de Denonville est détérioré. Il convient de faire remonter l'information auprès du Conseil Départemental.

Aussi il informe qu'il a participé à l'assemblée générale de l'ADMR où ils ont présenté le bilan financier de l'année et a pu constater que des communes versent des subventions pour ces associations.

Monsieur le Maire précise que le CCAS de la commune verse tous les ans une subvention pour l'ADMR, la banque alimentaire ainsi que le SIAD d'Ymonville.

Mme AGOSTO demande si au vu des derniers évènements des gilets jaunes, nous avons été sollicités pour mettre en place un cahier de doléances en mairie. Monsieur le Maire indique qu'aucune demande officielle n'a été formulée par les services de la Préfecture.

M. ORSINI fait remarquer à l'assemblée que le stationnement de la rue d'Orléans n'est pas respecté.

M. MINARD demande si le chemin dans le virage à la sortie d'Ouarville en direction d'Ossonville est communal ? Il serait opportun de signaler davantage l'interdiction de passer tout droit.

La séance est levée à 22h40

Prochain conseil : Mardi 22 janvier 2019

Copie intégrale,  
Le Maire